

DELIBERATION N° 95/09-01 – REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS DU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la création des commissions au sein de l'assemblée districale.*

*Il propose que le Conseil Municipal de LUDRES soit représenté dans les commissions chargées de conduire réflexions et études sur la préparation des dossiers.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- de désigner les membres suivants dans les commissions du District de l'Agglomération Nancéienne :*

*1/ Déplacements : MM. CLAUDOTTE – GAUZELIN*

*2/ Hydraulique – Environnement : MM. LACHAISE – SIMON  
(y compris Aménagement de la Meurthe)*

*3/ Urbanisme – Habitat : MM. REINSTADLER – KIEFFER*

*4/ Développement Economique – Universités – Recherche : MM. MEJEAN – REMY*

*5/ Grands Equipements (sports, loisirs, culture) : Mme SURGET – M. ORIOL*

*6/ Sécurité et patrimoine (y compris pompiers) : Mme RAVON – M. BURTEZ*

*7/ Finances : MM. BOILEAU – BORACE*